

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

OBJET :

Lancement de la démarche de Convention Territoriale Globale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Caisse d'Allocations Familiales a des champs d'intervention diversifiés et complémentaires : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement... Elle recherche une mise en cohérence plus forte des actions menées correspondant à ces domaines d'activité en s'inscrivant dans une approche territoriale globale, en partenariat avec les collectivités dont la Ville de Gap.

C'est la raison pour laquelle la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes propose un nouveau conventionnement dénommé "Convention Territoriale Globale" (CTG), visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions. Ce mode de partenariat permet de soutenir un projet partagé en déterminant les enjeux communs entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Gap.

Pour y arriver, un diagnostic doit être rédigé à partir de l'ensemble des données en notre possession mettant en avant l'état des besoins de la population selon les thématiques et l'offre d'équipements et de services existantes soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités locales dont la Ville de Gap. Il aboutira à un plan d'action adapté, répondant aux besoins identifiés et précisant le maintien et l'optimisation des services aux familles prenant le relais du Contrat Enfance Jeunesse existant depuis de nombreuses années sur notre territoire.

Il est donc proposé que la Ville de Gap s'engage en 2021 dans ce partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes. Pour mener à bien cette opération, il est proposé que la Ville de Gap participe au Comité de Pilotage et au Comité Technique animés par la Caisse d'Allocations Familiales. Ces instances auront pour objet le suivi de la démarche chacun en ce qui le concerne afin de proposer au Conseil Municipal de la Ville de Gap un plan d'action et la signature de la Convention Territoriale Globale avant la fin de l'année 2021.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission de la Cohésion Sociale, de l'Emploi et de l'Insertion et de la Commission des Finances, respectivement réunies les 2 Juin et 16 Juin 2021 :

Article 1 : de voter le principe d'engager le travail partenarial avec la CAF en vue de conclure une Convention Territoriale Globale,

Article 2 : de participer au Comité de Pilotage et au Comité Technique animés par la CAF,

Article 3 : de désigner un Conseiller Municipal pour siéger notamment au Comité de Pilotage,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes relatifs à cette délibération.

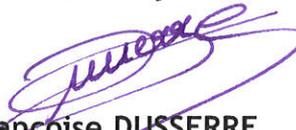
Il est proposé la candidature de M. Jérôme MAZET.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

M. Jérôme MAZET est désigné pour siéger notamment au Comité de Pilotage de la Convention Territoriale Globale animé par la CAF

La Maire-Adjointe



Françoise DUSSERRE

Transmis en Préfecture le : = 6 JUIL. 2021
Affiché ou publié le : = 6 JUIL. 2021